Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901326-20251217-202505036036-DE

ANNEE	SEANCE	N° DELIBERATION	N° FEUILLET
2025	**05**	**036**	**036**

MAIRIE DE LOCQUENOLE **29670** Téléphone 02 98 72 21 15 E-mail : mairie@locquenole.fr Département du Finistère Arrondissement de Morlaix	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Le dix sept décembre deux mille vingt cinq, à dix huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le douze décembre deux mille vingt cinq, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Francis Lebrault, Maire de la commune de Locquénolé (Finistère)
Nbre de Conseillers en ex : 14 Nbre de Présents : 11 Nbre de votants : 14	Etaient présents : MM Francis LEBRAULT, Pascal LECOMTE, Chantal MORVAN, Guy AIRAUD , Loïc BOZEC, , Gaëlle LE PAGE, Julien GODEC, Juliette BOHIC, Sylvie Coupel, Philippe URIEN, Isabelle FERNEY Absents excusés : Olivier PICHON qui donne procuration à Francis LEBRAULT Véronique GUYOT qui donne procuration à Guy AIRAUD, Gwenaëlle LANDEAU qui donne procuration à Gaëlle LE PAGE A été élu secrétaire de séance : Guy AIRAUD

➢ FINANCES LOCALES – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 L.2313-1 et suivants,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57
Vu le budget principal de la commune - exercice 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante

- Budget principal « commune » :

- Chapitre 012 — Dépense fonctionnement — - 6000 €
(Charges de personnel et frais assimilés)

- Chapitre 011 — Dépense fonctionnement — + 6000 €
(Charges à caractère général)

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents (14 voix pour)

Pour extrait conforme au registre
Fait à Locquénolé, le 17 décembre 2025

Le Maire,

Francis LEBRAULT

MAIRIE DE LOCQUENOLE 29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,

Guy AIRAUD